

AFFAIRE N° 26.

OBJET : S.T.U.D. - GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DEUX AUTOBUS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 26 janvier 1981, Monsieur le Directeur de la S.T.U.D. sollicite de la Ville la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition de deux autobus qui pourront être mis en service en avril prochain.

Cet emprunt contracté auprès de la SODERE, d'un montant de 500 000 F, serait amorti en 5 ans au taux de 13 %.

Je vous demande de bien vouloir accorder cette garantie à la S.T.U.D. et de m'autoriser à intervenir dans la convention de prêt.

Je mets la question aux voix.

*

ADOPTE A L'UNANIMITE

UV. Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Finances et des Collectivités
Locales, Rigue: Martin Cl. Alarcou.
Pour Copie conforme
A Paris le 16 Avril 1981
Le Chef de Bureau délégué -
Jacques Lacombe.